

# Fonds d'aide pour l'agriculture

## DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION

### Présentation du dispositif

Favoriser l'installation et la professionnalisation des agriculteurs sur le territoire intercommunal, tout en contribuant au développement d'une alimentation locale de qualité.

Objectif : soutenir les projets d'installation ou de reprise d'exploitation agricole grâce à une aide financière forfaitaire et à plusieurs bonifications.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux :

- exploitations agricoles nouvellement créées ou reprises,
- jeunes agriculteurs réalisant leur première installation,
- exploitants agricoles dont le siège est situé sur le territoire de DLVAgglo.

##### — Critères d'éligibilité

Le bénéficiaire doit :

- être âgé de 18 à 40 ans,
- avoir obtenu la Dotation Jeune Agriculteur (DJA),
- réaliser une première installation, y compris dans le cadre d'une reprise familiale,
- avoir son siège social dans l'une des communes de DLVAgglo,
- exploiter au moins 60% de sa Surface Agricole Utilisée (SAU) sur le territoire de DLVAgglo.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Sont soutenus :

- les projets de première installation agricole,
- les projets de reprise d'exploitation agricole,
- les démarches favorisant la qualité des productions, la transformation des produits ou les circuits courts.

### Montant de l'aide

## De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'une subvention directe composée :

- d'une aide forfaitaire à l'installation ou à la reprise,
- de bonifications financières cumulables selon les caractéristiques du projet et du porteur de projet.

Le dispositif prévoit :

- une aide forfaitaire de 5 000 € pour toute installation ou reprise éligible,
- une bonification de 4 000 € pour les agriculteurs ne disposant pas de foncier,
- une aide complémentaire de 3 000 € pour l'acquisition de matériel d'occasion lors du démarrage de l'activité,
- une bonification de 2 000 € pour les démarches de qualité sous signe officiel (AOC, AOP, IGP, etc.),
- une bonification de 1 000 € pour les projets intégrant la transformation des produits agricoles et/ou la commercialisation en circuits courts.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

La demande doit être adressée à :

Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo)  
Service Développement économique – Agriculture  
Courriel : [agriculture@dlva.fr](mailto:agriculture@dlva.fr)  
Téléphone : 04 92 70 35 64

Attention : aucune dépense ne doit être engagée avant le dépôt du dossier de demande de subvention. Tout dossier incomplet est susceptible d'être rejeté.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION

- Place de l'hôtel de ville  
04100 MANOSQUE  
Téléphone : 04 92 70 34 00  
E-mail : [accueil@dlva.fr](mailto:accueil@dlva.fr)

